

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 28 février à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 22 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 22 février 2022.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Angélique MOUROCQ et Anne ROELANDT.

**Ont donné pouvoir :**

Xavier ANCKAERT à Pascal DALIGAULT  
Godwill BABALAO à Laëtitia BOISSÉE  
Pascal BILLARD à Patrick BILLARD  
Flavien DELETRE à Valérie DESQUESNE

Florence DUQUESNE à Brigitte LAIR  
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER  
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE

**Absente excusée :** Nathalie COLLIBEAUX

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20220228-22\_04229-DE  
Date de télétransmission : 03/03/2022  
Date de réception préfecture : 03/03/2022

| Nombre de conseillers   | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 4-1-1  |
|---|--------------------|---|
| - en exercice : 29  | - pour : 28        | Date de publication = date de<br>télétransmission au contrôle de légalité |
| - présents : 21   | - contre : 0       |   |
| - votants : 28  | - abstention : 0   |   |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS  |                    |   |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité |                    |   |

### **DÉL-2022/012 – Création de postes**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il y a lieu de créer des emplois pour nécessité de service,

Vu les publicités de postes effectuées le 05 janvier 2022 sous le n° 014211200504264001 et le n° 014211200504427001

Vu le nombre de candidatures reçues et le nombre d'entretiens effectués

Considérant le départ à la retraite d'un agent et le départ volontaire d'un agent, il est nécessaire de recruter pour procéder aux remplacements,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, **AUTORISE :**

- la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet : 32/35<sup>ème</sup> au 01 mars 2022
- la suppression un poste d'Adjoint administratif à temps non complet : 32/35<sup>ème</sup> au 01/03/2022
- la création un poste d'Adjoint administratif à temps non complet : 24/35<sup>ème</sup> au 01 mars 2022
- la suppression un poste d'Adjoint administratif à temps non complet : 24/35<sup>ème</sup> au 01/04/2022
- Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 28 février 2022  
Le Maire, Valérie DESQUESNE

